

<p>Département de l'Aude</p> <p>Arrondissement de Narbonne</p> <p><b>Délibération n° D2025-04-14-20</b></p> <p>Conseillers municipaux en exercice : 14</p> <p>Convocation en date du 02/04/2025</p>	<p style="text-align: center;"><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ</p> <p style="text-align: center;"><b>Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE</b> <u>Conseil Municipal du 14-04-2025</u></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de <b>Xavier DE VOLONTAT, Maire</b>.</p> <p><b>Présents</b> : BENSEN Christian, BONNERY Patrick, CLAYRAC Georges, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, DE VOLONTAT Xavier, FABRE Eric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc</p> <p><b>Absents</b> : POUS Joël, VIDAL Mathilde.</p> <p><b>Empêchés</b> : CASSIGNAC Fabien, CHORTO Christiane.</p> <p><b>Procurations</b> : CHORTO Christiane à DAYER Christine.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : DAYER Christine.</p>
<p>OBJET :</p> <p>2025/20</p>	<p><b><u>Convention d'occupation temporaire du domaine public – Café - 13 rue de Narbonne</u></b></p> <p>Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les biens du domaine public des collectivités territoriales sont inaliénables et imprescriptibles (CGCT.Art.L.1311-1) et qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens immobiliers de la Commune (CGCT.Art.L.2241-1).</p> <p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour les besoins de son activité de bar, au 13 rue de Narbonne à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, la SAS M&amp;J souhaite bénéficier pour une période de 12 mois s'étalant du 15 avril 2025 au 15 avril 2026, d'une emprise à usage de terrasse ouverte d'une superficie d'environ 15 m2 sur le domaine public au droit de l'établissement exploité.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture d'une convention précaire et révocable fixant les obligations des parties, et demande au Conseil Municipal de se prononcer</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Ouï</b> l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré  <b>Approuve</b> les termes de la convention  <b>Fixe</b> le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public à 200 euros.  <b>Décide</b> de renoncer à la recette de cette redevance pour la première annuité.</p> <p><b>Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0</b></p>
<p>Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="145 1785 587 1912" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 16/04/2025  Reçu en préfecture le 16/04/2025  Publié le <b>16 AVR. 2025</b>  ID : 011-211103510-20250414-D2025_04_14_20-DE</p> </div> <div data-bbox="624 1718 920 1776" style="text-align: center;"> <p>La secrétaire de séance, Christine DAYER</p>  </div> <div data-bbox="1062 1718 1342 1776" style="text-align: center;"> <p>Le Maire, Xavier DE VOLONTAT</p>  </div> </div>	